Docusign Envelope ID: BFED73F8-DF0D-4E02-ABC9-0B055F060A8F

ABCJ
S.A.S. au capital de 100.000 €
SIEGE SOCIAL : 5B, rue de la Croix Blanche – ZI de l'Orme Brise
77310 PRINGY
R.C.S. de MELUN 494.675.663

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

La société KEP PAPER, SARL au capital de 623.600 €, dont le siège social est à RENNES (35000) – 43, rue Philippe Lebon, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 814.901.443, représentée par Monsieur Jean-Pierre RENOU, son cogérant, agissant en qualité d'associé unique,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION – CHANGEMENT DE DATE DE CLOTURE

L'associé unique décide de fixer les dates d'ouverture et de clôture des prochains exercice sociaux, respectivement au 1er décembre et au 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ouvert le 1er janvier 2024 sera en conséquence d'une durée exceptionnelle de 11 mois, pour se clôturer le 30 novembre 2024.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 28 DES STATUTS

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 28 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 28 – Exercice social

L'exercice social s'étend du 1er décembre au 30 novembre de l'année suivante. »

TROISIEME DECISION – POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder aux formalités légales requises.

Fait à RENNES

Le 15 novembre 2024 | 15:24:40 CET

La société KEP PAPER,
Représentée par Monsieur Jean-Pierre RENOU

DocuSigned by:
Jean Pierre RENOU
A93965D1CA1B480...